

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN BANK

Siège social : 9, Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2026.

Indicateurs :

	(En milliers de dinars)					
	Du 01/04/26 au 30/06/26	Du 01/04/25 au 30/06/25	Au 30/06/2026	Au 30/06/2025	Evolution juin 25-juin 26	Au 31/12/2025
1- Produits d'exploitation bancaire	162 098	190 390	355 068	397 532	-42 464	778 400
*Intérêts	105 887	137 813	249 567	302 580	-53 013	571 378
*Commissions en produits	20 828	21 390	39 492	40 314	-822	87 442
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	35 383	31 187	66 009	54 638	11 371	119 580
2- Charges d'exploitation bancaire	85 990	110 838	175 079	226 203	-51 124	430 384
*Intérêts encourus	81 420	107 039	167 381	219 083	-51 702	413 684
*Commissions encourues	4570	3799	7 698	7 120	578	16 700
3- Produit Net Bancaire	76 108	79 552	179 989	171 329	8 660	348 016
4- Autres produits d'exploitation	45	-62	59	80	-21	164
5- Charges opératoires, dont:	70 122	68 799	139 012	128 783	10 229	273 902
*Frais de personnel	43 244	43 029	87 347	79 835	7 512	169 592
*Charges générales d'exploitation	20 614	21 295	39 357	40 041	-684	81 637
6- Portefeuille au Bilan:			1 305 740	1 271 931	33 809	1 313 929
*Portefeuille-titres commercial			0	0	0	0
*Portefeuille-titres d'investissement			1 305 740	1 271 931	33 809	1 313 929
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			4 856 034	5 314 049	-458 015	5 271 842
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			6 613 415	6 761 089	-147 674	6 778 696
*Dépôts à vue			2 265 641	2 222 472	43 169	1 994 313
*Dépôts d'épargne			1 934 019	1 832 001	102 019	1 902 442
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			349 459	265 975	83 484	340 622
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			590 491	570 227	20 264	613 742

I –Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 30 juin 2026

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/06/2026, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- Les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours de réévaluation établi par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 30 juin 2026.

Aux termes du **deuxième trimestre 2026**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank se présentent comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et d'agios réservés** ont atteint **4.856 MD** à **fin juin 2026** contre **5.314 MD** au **30 juin 2025**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **6.613,4 MD** au **30-06-2026** contre **6.761,1 MD** à **fin juin 2025**.
- ✓ **Les dépôts à vue** ont atteint **2.265,6 MD** au **30/06/2026** contre **2.222,5 MD** au **30/06/2025** soit une progression de **43,1 MD** ou de **1,94 %**.
- ✓ **Les dépôts d'épargne** se sont établis à **1.934 MD** au **30/06/2026** contre **1.832 MD** au **30/06/2025** soit une hausse de **102 MD** ou de **5,57 %**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont atteint **355,1 MD** au **30/06/2026** contre **397,5 MD** au **30/06/2025**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **175,1 MD** au **30 juin 2026** contre **226,2 MD** au **30 juin 2025** soit une baisse de **22,59 %**.
- ✓ **Le produit net bancaire** au **30-06-2026** s'est inscrit à **180 MD** contre **171,3 MD** pour la même période 2025, soit une progression de **5,08 %**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **139 MD** à **fin juin 2026** contre **128,8 MD** à **fin juin 2025**.